

DELIBERATION N° 2006/02-06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il reste un poste d'agent technique vacant sur le tableau des effectifs annexé au budget.

Elle propose de transformer ce poste d'agent technique à temps complet en poste d'agent des services techniques à temps complet, pour permettre de recruter un agent non titulaire qui travaille actuellement aux services techniques en qualité de saisonnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en transformant le poste d'agent technique à temps complet en poste d'agent des services techniques à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2006,
 - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2006.